



Une question, un besoin, une suggestion, n'hésitez pas à rencontrer les élus au bureau municipal de proximité situé au 11 bis, rue de l'hôtel de ville.

La majorité municipale sera présente, les jours pairs : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 18h à 19h ; le samedi de 10h à 12h30.

Les minorités municipales seront présentes, les jours impairs : le mercredi et le samedi de 9h à 12h.

Consultez le planning des permanences :

MAJ 13/10/2020



## ☉ BUREAU MUNICIPAL DE PROXIMITÉ ☉

OUVERTURE LE 14 OCTOBRE 2020

### Calendrier des permanences de la majorité municipale les jours pairs

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DE 10H À 12H30	MAJORITÉ MUNICIPALE						
DE 18H À 19H	MAJORITÉ MUNICIPALE						

### Calendrier des permanences des minorités municipales les jours impairs

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DE 9H À 12H			MINORITÉS MUNICIPALES			MINORITÉS MUNICIPALES	



Jours pairs : majorité municipale    Jours impairs : minorités municipales